

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 20 mai 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 1

Philippe GALL

Procurations : 1

Philippe GALL procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Noël GARDEN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210526-05 : Chapelle de La Pallud : présentation de chiffrages pour une rénovation

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20210414-10 du 14 avril 2021 par laquelle il a été décidé de solliciter des subventions auprès du Département de l'Isère et de la Communauté de communes de l'Oisans dans le cadre d'une éventuelle déconstruction de la Chapelle de La Pallud et d'un aménagement de placette sur l'emprise ainsi libérée. Pour mémoire, le coût total de cette opération était estimé à 49 935,00 € HT, sur lesquels la Commune peut espérer bénéficier de 39 948,00 € de subventions, soit un reste à charge communal de 9 987,00 €.

Madame le Maire présente aujourd'hui les chiffrages obtenus pour le projet alternatif consistant en la rénovation de cette Chapelle.

Dépenses	
Objet	Montant HT
Études géotechniques (estimations)	4 500,00 €
Études structure béton armé (estimations)	4 500,00 €
Travaux hors charpente (selon chiffrage)	65 827,00 €
Total dépenses	74 827,00 €

Sous réserve de l'obtention d'un taux de financement à hauteur de 80 %, le reste à charge communal s'élèverait à 14 965,40 €.

Au vu des incertitudes qui demeurent, il est proposé de reporter la décision de rénover ou démolir la chapelle à une date ultérieure, en envisageant la possibilité d'une étude complémentaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**